

Identification de l'hôpital
 HUDERF - UKZKF

Patient : AL-KADER, AYYA
 AVENUE GEORGES RODENBACH 28 /ET01
 B-1030 SCHAERBEEK

Av. Jean-Joseph Crocqlaan 15
 1020 LAEKEN
 Numéro I.N.A.M.I. : 7/10150/84/000
 Numéro BCE : 0260238627
 Téléphone : 02/541.34.50

AL-KADER, AYYA
 AVENUE GEORGES RODENBACH 28 /ET01
 B-1030 SCHAERBEEK

Numéro de facture : 254170289
 Date de facture : 30/11/2025
 Date d'envoi : 30/11/2025
 Numéro de dossier : 0800489626
 Numéro d'admission : 0850593647
 Date de naissance : 03/11/2013
 Mutualité : 306/13110324841 (101/101)
 Soins du : 31/10/2025
 au : 28/11/2025

Communication:

Exceptionnellement des facturations complémentaires, pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation, ou des rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient.

Pour des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous à votre mutuelle ou à l'hôpital.

1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)	Stat. Disp. (1)	Admission	Date	Code (4)	Nbre	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Honoraires remboursables								
Honoraires entièrement à charge de la mutualité						78,13		
Honoraires partiellement à charge de la mutualité								
HONORAIRE FORFAITAIRE BIOLOGIE AMB Demandé par : VENS, DAPHNÉ COTTON, FREDERIC	C	0850593647	31/10/25	592911	1	29,57	3,72	
Honoraires entièrement à charge du patient								
DIRKS, NATHALIE	C							
INFIRMIERS CABINET:APPLIC. POMMADES/P		0850593647	28/11/25	424572	1		1,02	
INFIRMIERS CABINET:SOINS DE PLAIE(S)		0850593647	28/11/25	424653	1		6,20	
Sous-total 1 - Honoraires des prestataires de soins						107,70	10,94	0,00

2. Pharmacie : médicaments, parapharmacie, implants, dispositifs médicaux	Admission	Date	Code	Nbre	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
2.1. Médicaments							
Médicaments remboursables							
Montant médicaments entièrement à charge de la mutualité					6,31		
Médicaments non remboursables							
CEDIUM CHLORHEXIDINI 0,05% UNI	0850593647	28/11/25	2842946	5		2,29	
VESIERRA INJ 10 ML 250 MG	0850593647	28/11/25	3964798	1		21,28	
FLAMINAL HYDRO G	0850593647	28/11/25	7108921	3		1,00	
COMPRESSE 10CMX10CM S10	0850593647	21/11/25	7799976	3		0,48	
MEDISET PETITS SOINS E/B	0850593647	21/11/25	7799976	2		1,38	
ABAISSSE LANGUE HETRE	0850593647	25/11/25	7799976	1		0,02	
EURON STERILE SWABS COMPRESSE	0850593647	25/11/25	7799976	1		0,09	
COMPRESSE 10CMX10CM S10	0850593647	25/11/25	7799976	1		0,16	
TAMPON GAZE COTON ST + ELASTI	0850593647	25/11/25	7799976	1		0,33	
MEDISET PETITS SOINS E/B	0850593647	25/11/25	7799976	1		0,69	
BDAGE ELAST ST 8CM	0850593647	25/11/25	7799976	1		0,23	
ABAISSSE LANGUE HETRE	0850593647	28/11/25	7799976	1		0,02	
COMPRESSE 10CMX10CM S10	0850593647	28/11/25	7799976	3		0,48	
MEDISET PETITS SOINS E/B	0850593647	28/11/25	7799976	1		0,69	
BDAGE ELAST ST 8CM	0850593647	28/11/25	7799976	1		0,23	
TERRA-CORTRIL	0850593647	25/11/25	7799992	1		0,52	
VASELINE QUALIPHAR 1/10 TUBE P	0850593647	28/11/25	7799992	1		0,35	
2.2 Produits parapharmaceutiques							

					A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
PRONTOSAN SOL 10 ML	0850593647	21/11/25	7799976	3		0,93	
JELONET 7404 COMPRESSE 10X10 C	0850593647	21/11/25	7799976	2		0,78	
PRONTOSAN SOL 10 ML	0850593647	25/11/25	7799976	4		1,24	
JELONET 7404 COMPRESSE 10X10 C	0850593647	25/11/25	7799976	1		0,39	
PRONTOSAN SOL 10 ML	0850593647	28/11/25	7799976	2		0,62	
JELONET 7404 COMPRESSE 10X10 C	0850593647	28/11/25	7799976	2		0,78	
Sous-total 2 - Pharmacie					6,31	34,98	0,00
TOTAUX					114,01	45,92	0,00
TOTAL à payer par le patient							45,92
Solde à payer par le patient au compte :					BE84 0969 2088 3059 BIC : GKCCBEBB		45,92
					AVEC LA COMMUNICATION STRUCTUREE +++425/4170/28964+++		

- (1) Conventiionné (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention.
 Partiellement conventionné (PC) : le dispensateur est certains jours lié aux tarifs fixés dans la convention.
 Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet.
 Non conventionné (NC) : le dispensateur n'est pas lié aux tarifs fixés dans une convention.
- (2) La rubrique "A charge du patient" comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des "autres montants" (rubriques "Frais divers" et "Autres fournitures") et montants entièrement à charge du patient pour lesquels la TVA est due (montants hors TVA)
- (3) Supplément : est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-conventionnés ou partiellement conventionnés et sont entièrement à charge du patient.
- (4) Vous pouvez trouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données "Nomensoft" disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>.
- Certaines prestations sont exemptées de TVA en vertu de l'article 44 du Code de la TVA